

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal de Saint Laurent la Gâtine, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 03 février deux mille dix sept à vingt heures trente, sous la présidence de Patrick LENFANT, Maire.

PARTICIPANTS : Patrick LENFANT (maire), Michelle VIEL (Adjointe), Jean-Claude SOLIGNAT (Adjoint), Maryline BRUNOT, Coraline GUIOT, Régis HERVE, Guillaume JAGOREL, Thierry LONGUET, Yannick VIET

ABSENTS (excusés) : David DUPREY (pouvoir à Patrick LENFANT), Aymeric BLAN

Régis HERVE a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 06 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

1. TRAVAUX 2017

Plusieurs chantiers sont envisageables, essentiellement pour résoudre les problèmes d'évacuation de l'eau pluviale :

- Allée du Château
- Rue de Biennouvienne
- Rue de la Croix de Fer

Ces travaux sont en cours de chiffrage pour déterminer les priorités en fonction des possibilités budgétaires.

2. SUBVENTION AU FSE DE NOGENT LE ROI

Depuis la reprise, par la Communauté de Communes des Quatre Vallées, des compétences exercées par le Syndicat de Gestion du Collège, notre EPCI versait une subvention de 14 300 € au FSE du Collège Jean Moulin de Nogent-Le-Roi et une somme de 6 600 € au budget de l'établissement pour permettre l'accompagnement des projets éducatifs.

Dans le cadre de la mise en place de la fusion des EPCI des franges franciliennes, les services de l'Etat nous ont informés de l'impossibilité de poursuivre ce type de financement des activités relevant exclusivement de la collectivité départementale.

Une solution de continuité pourrait être trouvée en confiant à une commune, la mission de poursuivre cette aide, sur la base des sommes actuelles, avec modification des attributions de compensation.

La CLETC (Commission Locale d'Evaluation de Transfert des Charges) s'est réunie le 15/12/2016 afin d'étudier les différentes possibilités de reprises de ce financement, qui pourrait être exercé soit par une commune, soit par l'ensemble des communes de l'ex-CC4V selon une clé de répartition. Après avoir analysé les différents modes de financement, la CLETC a décidé, à l'unanimité:

Commune de Saint-Laurent-La-Gâtine

- De verser la somme de 20 900 € à une seule commune dans un souci de simplification administratif et comptable;
- De désigner la commune de Nogent le Roi pour porter ce financement;
- D'augmenter les attributions de compensation de la ville de Nogent le Roi à 20 900 €.

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-5 II (conditions de majorité),

Vu le code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C IV,

Vu les statuts de la communauté de communes des quatre vallées,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges en date du 15/12/2016, relatif aux modalités de financement des activités pédagogiques du collège,

Considérant la nécessité d'adapter de nouveaux reversements de fiscalité,

A décidé:

- Que le financement des activités pédagogiques du collège sera maintenu et pour cela a décidé de verser la somme de 20 900 € en modifiant les attributions de compensation
- Que ce versement s'effectuera via une commune et non l'ensemble des 12 communes membres
- De désigner la ville de Nogent le Roi pour porter ce financement à la double condition que le FSE continue à exercer des activités pédagogiques pour le collège et que la commune de Nogent le Roi continue à percevoir les attributions de compensation pour cela
- Que les attributions de compensations, qui découlent de ce transfert s'établiraient comme suit:

Tableau: Les attributions de compensation définitives des communes			
Communes	Attribution de compensation au 1er janvier 2015	Nouvelles charges transférées au 1er janvier 2017	Attributions de compensation (2017 et années suivantes)
Bréchamps	-376.57€	0	-376.57€
Chaudon	69 425.63€	0	69 425.63€
Coulombs	201 014.52€	0	201 014.52€
Croisilles	- 3225.24€	0	- 3 225.24€
Faverolles	176 364.37€	0	176 364.37€
Les Pinthières	595.44€	0	595.44€
Lormaye	43 827.33€	0	43 827.33€
Néron	- 13 247.82€	0	-13 247.82€
Nogent le Roi	748 819.42€	+ 20 900,00€	769 719.42€
St Laurent la Gâtine	773.75€	0	773.75€
St Lucien	3 555.60€	0	3 555.60€
Senantes	- 4 459.56€	0	- 4 459.56€
TOTAL	1 223 066.87€	0	1 243 966.87€
TOTAL des compensations reversées aux communes			1 265 276.06€
TOTAL des compensations versées par les communes			21 309.19€

- Que le présent rapport de la CLETC et la décision retenue par le conseil communautaire seront soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée prévues pour la création du groupement: deux tiers des communes représentant au moins la moitié de la population ou l'inverse;

Commune de Saint-Laurent-La-Gâtine

De donner pouvoir au Président, ou en cas d'empêchement aux vices présidents, pour prendre toutes mesures, accomplir toutes formalités, signer tout acte concrétisant l'intention de cette délibération ou en étant la conséquence.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte la décision de l'ex-Communauté de communes

3. COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES EURELIENNES D'ILE DE FRANCE

Les commissions ont été constituées ; leurs compositions restent contestables, les influences semblant primer par rapport aux compétences et au sérieux du travail.

En outre le climat n'est pas encore serein, surtout en fonction de la prochaine recomposition de la communauté de communes consécutive à la sortie de certaines communes !

A suivre ...

Prochaine réunion du Conseil communautaire: 16/2

4. COMMISSIONS ET SYNDICATS

- SIZA : conseil du 8/12/2016

L'Agglomération de Dreux manœuvre pour absorber la zone d'activité après remboursement des emprunts ! La commune de Saint Laurent La Gâtine a le sentiment d'être privé du bénéfice de toute l'énergie qu'elle a mise en participant à la création de cette zone industrielle, censée créer des emplois pour les habitants de notre commune.

- SIEPRO / SIERO

La fusion devrait être entérinée à la prochaine réunion du 28/2

- SIRP

L'atmosphère est lourde entre le président du SIRP et les maires des communes participantes, pénalisant le fonctionnement du groupement.

3 - QUESTIONS DIVERSES

- Le principe de la démarche de sécurité « Participation Citoyenne » sera prochainement présentée par la Gendarmerie
- Le magicien « Philippe DAY » est retenu pour le spectacle de Noël

La prochaine réunion du Conseil est prévue le 03 mars 2017

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close à 23 h.

Fait et délibéré les jours, mois et an comme indiqué précédemment.